



N° 23-01-09

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-trois, le **26 janvier à 20h30**, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de **Monsieur Patrick CANCOUËT, Maire**

Présents :

M. Patrick CANCOUËT - M. Marc CLOUET - Mme Ghislaine CHAUVEAU - M. Philippe GEFFROTIN - Mme Jennifer NUNES – Mme Annie MUGNIER - M. Denis GIRARD - M. Ferdinando CITO - M. Ludovic LEFFET - M. Sylvain HARLE - M. Michaël CAVALIERI - Mme Carmela DEGLIAME – M. Philippe HERCYK - M. Lucien KLIPFEL - Mme Amalia CAPITAINE - Mme Laura COUDRIER - M. Fabien MOINIER - M. Guillaume DUBOS - M. François JEFFROY - M. Paul MOUSSARD - Mme Bouchra DERKAOUI - M. Lucien CORINTHE - M. Guy BOISSEAU

Absents :

M. Denis JOLY - Mme Claudine STEINMANN
Mme Cindy BARQUILLA - Mme Déborah RUYAULT - Mme Célia JOUSSERAND - Mme Fatma YORAT

Pouvoirs :

M. Denis JOLY à M. Marc CLOUET - Mme Claudine STEINMANN à M. Guy BOISSEAU - Mme Célia JOUSSERAND à Monsieur JEFFROY

Nombre de Conseillers en exercice	29
Nombre de Conseillers Présents	23
Nombre de Conseillers Votants	26
Date de convocation	19/01/2023
Date d'affichage	19/01/2023

OBJET : Mise à disposition partielle du terrain communal sis 46 ter, rue de Montmagny à Monsieur CASTOR - signature de la convention de mise à disposition

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Plan Local d'Urbanisme,

VU le projet de convention de mise à disposition d'un terrain-nu communal,

CONSIDERANT que le terrain cadastré AK 835 et situé au 46 ter, rue de Montmagny fait partie du patrimoine privé de la commune de GROSLAY ; il est situé à cheval sur deux zones réglementaires du PLU, à savoir en zone UG pour la partie avant (la plus étroite, d'une contenance de 600m² environ) et en zone AU pour la partie arrière (cette dernière devant devenir une zone N au prochain PLU).

CONSIDERANT que le terrain est notamment environné par des campements non autorisés de gens du voyage et qu'il n'est pas affecté à un usage particulier,

CONSIDERANT que Monsieur Alex CASTOR, artisan notoire de la commune, a manifesté sa recherche d'un terrain pouvant potentiellement servir de lieu de stockage pour son activité.

Accusé de réception en préfecture
N° 2023-00017-2023-01-01-001-001-001-001
Date de télétransmission : 01/02/2023
Date de réception préfecture : 01/02/2023

CONSIDERANT la nécessité, d'une part, de favoriser le développement des entreprises locales et, d'autre part, de protéger le patrimoine privé de la ville des occupations non-autorisées, que celles-ci soient pérennes ou temporaire,

CONSIDERANT qu'il est proposé de mettre à la disposition de Monsieur Alex CASTOR la partie avant du terrain cadastré AK 835, d'une superficie de 600m² environ et situé au 46 ter, rue de Montmagny, moyennant le prix de 1 000 € par an,

Entendu l'exposé de Monsieur Marc CLOUET, 1^{er} maire adjoint à l'urbanisme, aux travaux et au développement durable,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré et voté,

Pour : 12 voix

M. Patrick CANCOUET - M. Marc CLOUET (pouvoir M. Denis JOLY) - Mme Ghislaine CHAUVEAU - Mme Jennifer NUNES – Mme Annie MUGNIER - M. Denis GIRARD - M. Ferdinando CITO - M. Ludovic LEFFET - M. Sylvain HARLE - M. Michaël CAVALIERI - M. Lucien KLIPFEL

Contre : 14 voix

Mme Amalia CAPITAINÉ - Mme Laura COUDRIER - M. Guillaume DUBOS - M. François JEFFROY (pouvoir Mme Célia JOUSSERAND) - M. Paul MOUSSARD - Mme Bouchra DERKAOUI - M. Lucien CORINTHE - M. Guy BOISSEAU (pouvoir Mme Claudine STEINNMANN) - M. Philippe HERCYK - M. Fabien MOINIER - Mme Carmela DEGLIAME - M. Philippe GEFFROTIN

Article 1 : La délibération est rejetée.

Publiée le

Notifiée le

Certifiée exécutoire par le Maire,
le

Patrick CANCOUET



Secrétaire de séance
Annie MUGNIER

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Annie Mugnier', is written below the printed name.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise, à compter de sa publication.